

Cote du document:	<u>EB 2007/90/R.12/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>9 b) i)</u>
Date:	<u>18 avril 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République du Burundi pour le

Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session
Rome, 17-18 avril 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Abla Z. Benhammouche

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2226
courriel: a.benhammouche@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Recommandation d'approbation	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du don	iv
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	4
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	7
III. Recommandation	7
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République du Burundi pour le projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Burundi

Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage

Résumé du don

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République du Burundi
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Coût total du projet:	17,81 millions de USD
Montant du don du FIDA:	9,30 millions de DTS (équivalent approximativement à 13,98 millions de USD)
Contribution du pays bénéficiaire du don:	2,23 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	1,60 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Proposition de don à la République du Burundi pour le projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Bien que la sécurité soit rétablie dans la majeure partie du pays, le Burundi reste l'un des pays les plus pauvres du monde. La population vit principalement en milieu rural où l'incidence de la pauvreté est estimée à 70% environ. L'élevage est un élément essentiel des moyens d'existence de nombreux ménages pauvres. Les animaux domestiques sont utiles à plus d'un titre: ils sont sources d'aliments et de revenus en espèces, et produisent du fumier qui préserve la fertilité des sols et améliore la productivité des cultures de base. Le secteur de l'élevage a énormément souffert pendant les 12 ans de guerre civile et il ne se rétablit que lentement en dépit d'une forte demande de produits animaux (viande, produits laitiers et miel). Une grande partie de la population ne dispose pas de capitaux suffisants pour acheter des animaux. Pour ceux qui en possèdent, la productivité est très faible en raison de l'accès insuffisant aux services techniques et aux services vétérinaires, des infrastructures inadéquates, de la pénurie de fourrage et du médiocre potentiel génétique. Le projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage fournira un appui direct à quelque 100 000 ménages ruraux pauvres avec la reconstitution et la gestion des troupeaux, et à la valorisation des produits animaux. Il favorisera aussi l'autonomisation des organisations communautaires et complètera les programmes du FIDA actuellement en cours d'exécution au Burundi (le programme de relance et de développement du monde rural et le programme transitoire de reconstruction après-conflit).

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Burundi un don d'un montant de 9,30 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,98 millions de USD) pour contribuer au financement du projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage.

Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour le Burundi au titre du SAFP est égale à: i) 5,80 millions de USD pour 2007; ii) 6,39 millions de USD pour 2008; et iii) 7,02 millions de USD pour 2009, soit 19,22 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFP. Le présent projet est la seule aide qui sera fournie pendant le cycle actuel du SAFP et le montant du don, qui s'élève approximativement à 13,98 millions de USD, ne dépasse pas l'allocation 2007-2009 prévue pour le pays.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2006, le FIDA a contribué à l'allègement de la dette du Burundi pour un montant total de 11,7 millions de DTS en valeur actuelle nette (VAN). Il est prévu que la VAN du ratio dette extérieure sur exportations, après assistance au titre de l'initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, reste au-dessus du seuil pendant la période 2005-2013. De plus, l'analyse de la soutenabilité de la dette indique que toute crise aurait des effets négatifs significatifs sur les indicateurs de soutenabilité de la dette. C'est pourquoi, le Burundi est classé comme ayant un niveau élevé de vulnérabilité à l'endettement¹. À ce jour, le montant total de l'aide fournie par le FIDA se chiffre à environ 55,35 millions de DTS, octroyée sous forme de prêts à des conditions

¹ Banque mondiale (2006): analyse conjointe Banque-Fonds pour la soutenabilité de la dette pour le Burundi.

particulièrement favorables pour six projets d'investissement. Le Burundi assure régulièrement le service des prêts et devrait continuer à le faire.

Flux de fonds

5. Le financement du FIDA sera acheminé par un compte spécial ouvert à la banque centrale et géré par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Les fonds seront décaissés à partir de ce compte pour être transférés sur les comptes de projet désignés des organismes chargés de l'exécution, conformément aux plans de travail et budgets annuels approuvés. Les procédures de paiement direct s'appliqueront aux contrats attribués à l'issue d'appels d'offres internationaux et nationaux.

Modalités de supervision

6. Le don du FIDA sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante.

Dérogations aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et politiques opérationnelles

7. Aucune dérogation n'est prévue. Le plan de passation des marchés sera parachevé lors des négociations du don.

Gouvernance

8. La bonne qualité de la gouvernance sera garantie par l'appel à la concurrence pour l'attribution des contrats, et par des procédures financières et administratives transparentes. Les modèles utilisés pour la soumission des états financiers, des vérifications des comptes et des rapports de situation feront l'objet d'un accord avec le FIDA et l'institution coopérante avant le premier décaissement, et la conformité des documents aux modèles sera contrôlée par les missions de supervision.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet sera étroitement lié aux programmes du FIDA en cours d'exécution puisque ses activités aideront les ménages ruraux identifiés par ces programmes à reconstruire leurs moyens d'existence. Le projet devrait atteindre environ 100 000 ménages pauvres sur les 556 000 ménages pauvres et vulnérables vivant dans la zone du projet. La priorité sera donnée aux groupes vulnérables tels que les ménages dirigés par une femme, les jeunes sans emploi, et les rapatriés disposant de très peu de terre ou de bétail, voire dépourvus de tout actif. Les autres activités, ciblées sur les agriculteurs pauvres, aideront ces derniers à améliorer la productivité de l'élevage et la commercialisation des produits animaux. Tous les bénéficiaires vivent sous le seuil de pauvreté².

Méthode de ciblage

10. Le ciblage reposera sur une procédure de sélection bien établie dont l'approche à assise communautaire a été mise au point dans les deux programmes en cours d'exécution. Il est pleinement cohérent avec la politique du FIDA en matière de ciblage. L'identification et la sélection seront effectuées au niveau du village par des comités de développement communautaire élus, selon des critères spécifiques³. Le processus sera supervisé par une ONG locale et le Ministère de l'agriculture.

² Des informations détaillées sur le groupe cible général sont données dans le tableau 4 du rapport de préévaluation.

³ Voir l'annexe 6 du rapport de préévaluation.

Participation

11. Les bénéficiaires du projet participeront activement à la sélection, la planification, l'exécution et l'évaluation de toutes les activités du projet. Pour être sélectionnés, les bénéficiaires devront satisfaire à des critères liés aux activités proposées, garantissant qu'ils sont en mesure de répondre aux besoins (fourrage, abris, etc.) des animaux dont ils souhaitent commencer l'élevage. Une autre forme de participation mettra en jeu des chaînes de solidarité: celles-ci multiplieront les effets de l'aide et favoriseront la solidarité mais aussi la reconstruction sociale et la réconciliation.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le projet vise à améliorer les moyens de subsistance et à rétablir la sécurité alimentaire des ruraux pauvres. Il s'articulera autour des activités suivantes: i) améliorer la productivité de l'élevage tout en développant le secteur aval moyennant un meilleur accès aux technologies de transformation des produits animaux, aux infrastructures et aux marchés; ii) faciliter l'accès des pauvres et des personnes vulnérables aux services vétérinaires et renforcer le secteur en termes de gestion, prévention et protection des risques sanitaires; et iii) renforcer les capacités des comités de développement communautaire élus chargés du développement communautaire communal et introduire la méthodologie des fermes-écoles pour améliorer les compétences des agriculteurs et promouvoir des activités de recherche compétitive participative.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Les deux opérations du FIDA en cours d'exécution seront complétées par l'approche sectorielle intégrée du projet: celle-ci renforcera les composantes «élevage» de ces programmes, en les insérant dans une approche sectorielle et en faisant en sorte qu'elles couvrent la totalité de la filière. De plus, au titre du projet, les communautés seront dotées des moyens de gérer leur propre processus de développement et de contribuer au dialogue sur le cadre politique et juridique régissant la santé animale et la gestion de l'élevage.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet s'inscrit dans le prolongement des programmes d'aide que le FIDA a financés pour le relèvement et la reconstruction du secteur agricole et de l'économie rurale pendant la transition entre une situation de crise et un système de développement à long terme. Cette approche favorisera la synergie entre les programmes et amplifiera l'impact sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, ce qui cadre avec la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement. Le projet répond aux objectifs stratégiques du Fonds de créer des actifs humains et sociaux, de développer les moyens de production et de mettre au point des technologies durables, comme l'indique le Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010. De même, il appuie pleinement les objectifs stratégiques régionaux, à savoir, promouvoir des liens fructueux et équitables entre les producteurs pauvres et les marchés existants, et créer un système amélioré de gestion des connaissances, des savoir-faire et du transfert de l'information et des technologies. Cohérent avec les objectifs de l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays 2003, le projet vise à reconstituer des moyens d'existence durables pour les ménages ruraux vulnérables, à promouvoir la planification et l'exécution gérées par les communautés; à encourager les ONG et le secteur privé; et à favoriser la participation effective des femmes au processus de reconstruction post-conflit.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet répond aux priorités du Gouvernement indiquées dans le deuxième pilier du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui vise à promouvoir une croissance économique équitable et durable.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le projet a été formulé en étroite concertation avec les partenaires concernés par le développement agricole et rural. L'aide que le FIDA fournit au Burundi sous forme de programmes est coordonnée avec celle de la Banque mondiale en termes d'approche et de zones d'intervention pour garantir une distribution géographiquement équitable de l'appui à la reconstruction. L'approche-filière du présent projet positionne le FIDA comme une partie prenante majeure dans le secteur de l'élevage. À ce titre, le projet a été conçu de manière à s'articuler sur les interventions d'appui à la reconstruction et au développement du secteur agricole de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la Banque africaine de développement, de la coopération belge et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet a quatre composantes: i) réhabilitation des capacités productives et valorisation des produits et intrants; ii) services de proximité en santé animale et protection contre les risques; iii) renforcement des capacités communautaires et des petits producteurs; et iv) coordination du projet.

Catégories de dépenses

18. Les investissements représentent 83% environ des coûts de base et se répartissent comme suit: i) travaux de génie civil (moins de 2% des coûts de base); ii) véhicules (8%); iii) autre matériel (48%); iv) formation, services contractuels (assistance technique) et études (23%); et v) fonds renouvelable (2%). Les coûts renouvelables correspondent aux salaires et aux indemnités (9%) et aux dépenses de fonctionnement (8%). Le don sera décaissé sur une période de six ans.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution sont: i) le Ministère de l'agriculture; ii) des ONG nationales ou internationales responsables du processus de planification communautaire; et iii) des prestataires de services du secteur privé sous contrat. La FAO apportera son aide pour la mise œuvre de l'approche des fermes-écoles dans le pays.

Responsabilités en matière d'exécution

20. La responsabilité globale de l'exécution du projet incombera au Ministère de l'agriculture. La coordination au jour le jour sera du ressort de l'unité de coordination du projet (UCP) qui partagera le personnel clé avec les programmes en cours d'exécution, aux niveaux central et provincial. Le projet utilisera les comités établis dans le cadre de ces programmes, à savoir, le comité de pilotage qui décide des grandes orientations et le comité consultatif technique qui traite les questions techniques. Les comités de développement communautaire élus se verront confier la planification, l'exécution et le suivi des activités du projet à l'échelon de la commune. Pour le reste, l'exécution sera organisée principalement de la manière suivante: l'UCP sous-traitera les activités à des partenaires d'exécution dans le cadre, soit de mémorandums d'accord ayant force obligatoire

s'il s'agit de partenaires d'exécution du secteur public, soit de contrats dans le cas des ONG participantes et des partenaires d'exécution du secteur privé⁴.

Rôle de l'assistance technique

21. Le projet s'appuiera sur les connaissances nationales et internationales pour conduire diverses études et aider le Gouvernement à élaborer les orientations et les stratégies de privatisation des services vétérinaires. Le Gouvernement sous-traitera à la FAO la formulation de la stratégie et l'établissement du réseau de fermes-écoles.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de don, l'UCP travaillera avec les partenaires d'exécution dans le cadre, soit de mémorandums d'accord ayant force obligatoire avec les partenaires du secteur public, soit de contrats avec les ONG participantes et les opérateurs du secteur privé. Un accord subsidiaire entre la FAO et le Gouvernement sera signé pour les activités relatives aux fermes-écoles.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet est égal à 17,81 millions de USD. La contribution du FIDA se chiffrera à 13,98 millions de USD (soit 78,5% du coût total), le Gouvernement contribuera à hauteur de 2,23 millions de USD (12,5%) et les bénéficiaires à hauteur de 1,6 million de USD (9%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Le projet améliorera les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition de quelque 100 000 ménages pauvres et vulnérables – dont 17% environ de ménages dirigés par une femme – grâce à la productivité accrue de l'élevage, l'accès à des services vétérinaires à assise communautaire, et la mise en place d'installations de transformation et de commercialisation pour le fourrage, le lait et le miel. Selon le type de ménage et l'activité exercée, l'augmentation annuelle des revenus des ménages se situera entre 40 USD et 370 USD. Quelque 6 000 agriculteurs (dont 60% seront des femmes) bénéficieront des activités des fermes-écoles. Le projet contribuera à la reconstruction du tissu social et de la solidarité communautaire en faisant distribuer par des chaînes de solidarité les moyens de démarrage de l'élevage.

Viabilité économique et financière

25. La douzaine de modèles d'entreprise indicatifs examinés lors de la préévaluation ont démontré un potentiel d'amélioration significative des revenus agricoles. Le taux de rentabilité économique global, voisin de 20%, est satisfaisant. L'analyse de sensibilité indique que le projet restera viable au plan économique en cas d'aléas restant dans les limites de ce qui peut être envisagé⁵.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Les principales caractéristiques du projet sont l'utilisation du suivi et évaluation participatifs, et la conduite d'études pour appuyer l'élaboration des grandes orientations et stratégies de gestion de l'élevage. Les conclusions feront l'objet d'un examen lors d'ateliers villageois, provinciaux et nationaux organisés annuellement par les comités de développement communautaire, les fermes-écoles et les services de vulgarisation. Un autre point qu'il convient de souligner est que le projet utilisera le comité de pilotage et le comité consultatif technique établis par les deux autres programmes du FIDA.

⁴ Voir annexe 9 du rapport de préévaluation.

⁵ Les détails de l'analyse financière figurent dans le texte principal du rapport de préévaluation.

Innovations en matière de développement

27. Les aspects novateurs du projet sont les suivants: i) établissement de réseaux d'agents vétérinaires communautaires chargés d'activités spécifiques de santé publique telles que: surveillance épidémiologique, collecte de donnée et campagnes de vaccination; ii) introduction de l'approche des fermes-écoles; et iii) allocations pour les activités de recherche compétitive.

Approche d'élargissement

28. Le système de développement à assise communautaire mis en œuvre pour la première fois par les deux programmes en cours et le projet proposé, de même que le suivi et évaluation participatifs, l'approche des fermes-écoles et le réseau d'agents vétérinaires communautaires établi par le projet, seront tous transposés à l'échelon national après avoir été testés en profondeur par le projet.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. **Sécurité.** Toute reprise des hostilités pourrait retarder l'exécution. Le projet sera donc flexible, accessible à l'ensemble de la population et axé sur la communauté. **Développement à assise communautaire.** Il existe un risque de conflit entre les institutions locales nouvellement élues et les comités de développement communautaire établis sous l'égide du programme de relance et de développement du monde rural. On atténuera ce risque par la promulgation d'un arrêté ministériel relatif aux lois communales intégrant les comités de développement communautaire dans les institutions locales. **Les épidémies transfrontalières (telles que la grippe aviaire)** représentent un risque qui sera toutefois atténué par des services vétérinaires et une surveillance épidémiologique améliorés. En outre, les activités d'élevage seront réalisées dans le strict respect des mesures sanitaires, ce qui pourrait se traduire par la mise en quarantaine d'animaux et l'émission de certificats sanitaires. Dans le but de protéger les entreprises d'élevage et les moyens de subsistance qui y sont liés, le projet entend créer un fond de vaccination d'urgence et un mécanisme d'assurance pour les animaux d'élevage.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé dans la catégorie B dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement. Au demeurant, en encourageant l'intensification de la production animale moyennant l'élevage en stabulation permanente et la coupe et le transport du fourrage; la gestion améliorée des troupeaux avec l'abattage des animaux non productifs; et la production accrue de fumier pour les cultures, on est en droit d'attendre du projet qu'il ait des effets positifs sur l'environnement.

K. Durabilité

31. Le projet sera exécuté dans le cadre de l'administration décentralisée existante (y compris les comités de développement communautaire) et impliquera la participation de l'ensemble de la communauté. Les ménages bénéficiaires seront responsables du fonctionnement et de l'entretien des biens productifs. L'expérience du programme de relance et de développement du monde rural ainsi que certains des projets clôturés ont montré que les bénéficiaires sont effectivement capables de remplir ces fonctions s'ils sont convenablement organisés et formés. De même, les arrangements institutionnels reposeront sur la pleine participation des bénéficiaires et comprendront des mécanismes de partage des coûts afin de minimiser les charges récurrentes et de garantir la pérennité.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de don entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
34. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (9 300 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 21 mars 2007)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide classé "très dangereux" ou "dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Législation sur les agents communautaires en santé animale (ACSA)

2. Le Gouvernement s'engage à promulguer, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de l'accord de don, une loi définissant le mandat et les compétences des ACSA, par rapport aux autres services publics ou privés, et favorisant leur reconnaissance et leur installation.

Manuels

3. Le Gouvernement s'engage à soumettre au FIDA, pour approbation, le manuel d'exécution et le manuel des procédures administratives et financières du projet, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur.

Suivi et évaluation

4. **Approche.** Le Projet intégrera le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA dans son système de suivi-évaluation. Cependant, d'autres indicateurs spécifiques au projet devront être pris en considération dans la mise en place du système de suivi-évaluation du projet. Conformément à l'approche-programme du FIDA, le système de suivi-évaluation du projet s'inscrira dans un processus qui sera mené conjointement avec le programme transitoire de reconstruction post-conflit (PTRPC) et le programme de relance et de développement du monde rural (PRDMR). Il sera exécuté sous la responsabilité du responsable du suivi-évaluation (RSE) du projet. Ce dernier recevra l'appui des responsables des structures provinciales du PRDMR et du PTRPC et des agents des directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage affectés au suivi des activités des projets financés par le FIDA.
5. **Suivi-évaluation interne.** Le système de suivi-évaluation permettra un pilotage stratégique et opérationnel du projet. Sans chercher à multiplier les indicateurs, il devra fournir les éléments d'appréciation nécessaires et pertinents en vue de corriger et ajuster les interventions du projet au fur et à mesure de sa progression. Il visera notamment à suivre la mise en œuvre des activités, les performances et les résultats, les effets et les impacts en accordant une attention particulière à l'évaluation de l'impact du projet sur les femmes à travers une désagrégation des données suivant le genre et la réalisation d'enquêtes spécifiques. Le système de suivi-évaluation interne aura un caractère permanent et doit être perçu comme un outil de gestion. Le RSE assurera la synthétisation périodique des indicateurs SYGRI et leur transmission au FIDA au plus tard à la fin du mois de janvier de chaque année.
6. Les prestataires publics ou privés rendront compte de leurs activités au RSE et à l'unité de coordination du projet (UCP) au moyen de rapports/tableaux de bord préparés sous la responsabilité du RSE. Les contrats et conventions avec ces prestataires préciseront la nature et la périodicité des indicateurs à suivre.

7. **Évaluation participative.** En complément du suivi-évaluation interne, le système de suivi-évaluation intégrera un processus d'évaluation des interventions par les bénéficiaires et partenaires d'exécution. L'UCP s'assurera de la tenue annuelle d'ateliers provinciaux de suivi-évaluation participatifs conduits conjointement avec les autres projets financés par le FIDA.

Assurance du personnel du projet

8. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

Utilisation des véhicules du projet et autres équipements

9. Le Gouvernement s'assure que:
- a) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet sont destinés exclusivement au projet et à son exécution.
 - b) Les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet correspondent aux besoins du projet.

Recrutement

10. Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, par l'intermédiaire d'un bureau spécialisé en ressources humaines. Le personnel sera recruté sur la base de contrats, excluant toute forme de discrimination, d'une durée d'un an renouvelable et ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du projet. Le recrutement des cadres principaux du projet, à savoir le coordonnateur, le responsable administratif et financier, le responsable élevage, le RSE, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le manuel des procédures administratives et financières. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Le Gouvernement encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet et favorisera, à compétences égales, leur recrutement aux différents postes de responsabilité du projet.

Fraude et corruption

11. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en relation avec l'exécution du projet, dont il aura connaissance.

Suspension à l'initiative du FIDA

12. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
- a) À la date prévue d'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de don n'a pas pris effet.
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.

- c) Les manuels, ou l'une de leurs dispositions, les programmes de travail et budget annuels (PTBA) et le plan de passation des marchés y afférent ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.
- d) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
- e) Les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux directives du FIDA pour la passation des marchés.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

13. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de don.

Conditions préalables aux décaissements

14. Aucun retrait ne sera effectué avant que:
- a) Le compte d'avance du don et le compte de projet n'aient été ouverts.
 - b) La somme équivalant en francs burundais à 100 000 USD, correspondant au versement de la contrepartie du Gouvernement, n'ait été versée sur le compte de projet.
 - c) Le premier PTBA et le plan de passation des marchés n'aient été approuvés.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

15. L'accord de don entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
- a) L'accord de don a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties.
 - b) Un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.
 - c) L'Ordonnance portant organisation et fonctionnement des comités communaux et collinaires de développement communautaire a été prise par le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique du Gouvernement.
 - d) Une requête aux fins d'amendements des accords de prêt du PTRPC et du PRDMR a été soumise au FIDA aux fins d'intégrer les dispositions de l'Ordonnance.
 - e) L'institutionnalisation, selon les procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement, d'un comité de pilotage et d'un comité technique communs au PRDMR, au PTRPC et au projet a été faite.
 - f) Les cadres principaux du projet, à savoir: le coordonnateur, le responsable administratif et financier, le RSE et le responsable élevage ont été recrutés.

Key reference documents

Country reference documents

Government of Burundi (2006). Poverty Reduction Strategy Paper.
Economist Intelligence Unit (2006). Burundi, Country Profile 2006, The Economist Intelligence Unit, London UK.
Gouvernement du Burundi (2005). La loi communale, Parlement, Bujumbura.
Banque Mondiale (2005). «Projet de réhabilitation et d'appui au secteur agricole du Burundi».
Banque Mondiale (2005). «Projet de développement communautaire et social».
Food and Agriculture Organisations (1998). «Programme spécial de sécurité alimentaire».

IFAD reference documents

IFAD Targeting Policy
IFAD (2003). Republic of Burundi. Country Strategic Opportunities Paper (COSOP). Africa II Division, Programme Management department, International Fund for Agricultural Development, Rome.
IFAD (2006) IFAD Policy on Crisis Prevention and Recovery, International Fund for Agricultural Development, Rome.
IFAD Strategic Framework (2007-2010).
IFAD (2006). Projet d'appui à la reconstruction du sous-secteur de l'élevage: Rapport de pré-évaluation et Key Files, International Fund for Agricultural Development, Rome.
IFAD (2005). Learning notes:
 (i) Gender, International Fund for Agricultural Development, Rome.
 (ii) Community Development Funds, International Fund for Agricultural Development, Rome.
 (iii) Project Targeting, International Fund for Agricultural Development, Rome.
 (iv) Monitoring and Evaluation, International Fund for Agricultural Development, Rome.
IFAD (1999). Rural Recovery and Development Programme (PRDMR), International Fund for Agricultural Development, Rome.
IFAD (2005). Programme de Relance et de Développement du Monde Rural: Mid Term Review Report, International Fund for Agricultural Development, Rome.
IFAD (2004). Transitional Programme of Post-Conflict Reconstruction, International Fund for Agricultural Development, Rome.
IFAD (2002). Regional Strategy paper for Rural Poverty Reduction in Eastern and Southern Africa (2002-2006), International Fund for Agricultural Development, Rome.

Logical framework

Objective hierarchy	Key performance indicators and targets	Monitoring mechanisms and information sources	Assumptions and risks
Goal			
Contribute to the regeneration of rural livelihoods and restore food security, especially amongst Burundi's rural poor and vulnerable people.	<ul style="list-style-type: none"> • Number of household having improved the number of assets owned (productive assets) (data disaggregated by gender of member and hh head) • % of reduction in children < 5 years malnourished (data disaggregated by gender) • Nr of beneficiaries – Nr of hhs .declaring having improve their food security 	Baseline midterm and completion surveys including: ongoing IFAD's operation; Project's thematic surveys; ME of PRSP implementation; National surveys on poverty	Overall security situation remains stable and improves Real price of staple food does not increase sharply
Purpose of components			
1. Production capacities and marketing Improve among rural poor livestock production and productivity and market's opportunities.	<ul style="list-style-type: none"> • Increase in Nr of poor hhs growing animals and % of those headed by a women/young • % of increase in livestock and food crops productivity/production • Nr of marketing/processing infrastructure and nr of employment created 	Baseline study and participatory evaluation; Project impact surveys; Public services and partners Reports	Security situation is improving
2. Animal health and sanitary protection Improve access of poor households to basic animal health services and improve animal health prevention and protection	<ul style="list-style-type: none"> • Nr. of farmers reporting using Community Animal Health Worker (CAHW) • Nr. of farmers reporting an improved animal health • % of reduction in incidence of major animal diseases and of human alimentary infections 	Same than above	Public services accept the presence of CAHW Occurrence of new animal diseases
3. Local community and farmers' capacity building Improve capacity of local community and decentralized public services in CDD and reinforce self-training capacities of poor farmers	<ul style="list-style-type: none"> • Nr. of village/hill meeting and % of women' participation • Nr of community development plan prepared • Nr of Farmer Field Schools (FFS) created • Nr of farmer declaring having adopted new technologies through FFS. • Nr of Competitive Research Activities completed 	Same than above	Resilience of local public services to FFS approach Resilience of newly elected local entities to associate existing local community entities
Output by component			
Output 1. Production capacities and marketing 1. Planting material for improved forage are available 2. Feeding practices are better balanced/optimized 3. Improved capacity for rearing animals' production 4. Improved Policy dialogue 5. Improv. animal genetic resources mangmt/marktg 6. 26 000 poor hhs rearing short cycle animals 7. 14 schools practising the solidarity chain concept 8. Improved availability of animal feeding's inputs 9. Improve marketing of milk and honey	<ul style="list-style-type: none"> • Nr of additional Ha of planting material for forage and annual production • Nr of training completed and nr of beneficiaries (by gender) • Nr of rearing animals' producers (by gender), nr. animals produced/year • The Livestock policy development is promulgated • Nr of Artificial insemination and % of success • Nr of hhs having received "livestock recapitalisation kits" and % headed by woman • Nr of schools rearing animals to introduce in solidarity chains • Nr of collecting/processing/marketing units created for milk and honey 	Project monitoring and evaluation reports and Project reports Decentralised public services and Project's partners Reports Participatory evaluation reports Technical document prepared	Occurrence of animal diseases Resilience to implement national policy promulgated
Output 2. Animal health sanitary protection 1. Basic health services available to poor farmer 2. Improved animal health protection/prevention and crisis preparedness 3. Improve policy dialogue in animal health	<ul style="list-style-type: none"> • A National policy for animal health and services promulgated • Nr. practising of CAHW and Nr of contracts signed with GoB • Nr of vaccination awareness campaign and nr of women trained in small vaccination • Existence of Livestock insurance and vaccination fund 	Same than above	Same than above + Resilience of public services to accept CAHW
Output 3. LC and farmers' capacity building 1. CDD approach continue to be implemented 2. practices LC capacities are reinforced 3. FFS and Competitive Research approaches are introduced in Burundi	<ul style="list-style-type: none"> • Nr of community development plan prepared • Nr of FFS created and Nr of beneficiaries (by gender) • Nr of Competitive Research activities completed • Nr of participatory M&E workshops organised 	Same than above	Resilience of local staff to adopt the new approaches

N

